

Les TIG ont 30 ans

Il y a trente ans, Robert Badinter, alors Garde des Sceaux, créait le travail d'intérêt général, institué par la loi du 10 juin 1983 et mis en œuvre dès 1984.

Pour la première fois en France, une sanction faisait appel à l'implication de la société civile qui se voyait associée directement à l'exécution de la peine.

Aujourd'hui, Christiane Taubira, la Garde des Sceaux, célèbre cet anniversaire qui sera relayé dans toute la France avec ses différents partenaires et diffuse un guide pratique à l'usage des tuteurs.

En effet, le TIG est un excellent outil pour lutter contre la récidive. « Les peines en milieu fermé sont socialement inutiles comme le montre le taux de récidive, beaucoup plus important qu'en cas de recours au régime de semi-liberté ou au bracelet électronique. Ils permettent une meilleure réinsertion. En plus, ça revient moins cher à l'État », précise Jean-Jacques Urvoas. Pour le député du Finistère, il faut également développer les TIG mais les tribunaux se heurtent à une difficulté puisqu'il faut des tuteurs pour encadrer les condamnés à des TIG. Pour répondre à ce besoin, le député du Finistère propose, par exemple, « que les associations subventionnées et les entreprises auxquelles sont confiés des marchés publics soient fortement incitées à employer des personnes ayant ce type de peine à purger ».

Car le TIG est une peine alternative à l'incarcération qui demande un encadrement sérieux. Il consiste en un travail non rémunéré au sein d'une association, d'une collectivité publique (État, région, département, commune), d'un établissement public (hôpital, établissement scolaire...) ou d'une personne morale de droit privé, chargée d'une mission de service public. Il peut

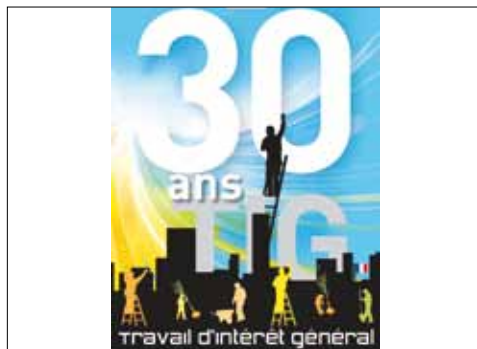
être réalisé par une personne condamnée, majeure ou mineure.

Il peut prendre plusieurs formes, mais les travaux proposés doivent présenter une utilité pour la société, ainsi que des perspectives d'insertion sociale ou professionnelle pour le condamné.

Le TIG répond à plusieurs objectifs. D'abord, sanctionner le condamné en lui faisant effectuer une activité au profit de la société, dans une démarche réparatrice, tout en lui laissant la possibilité d'assumer ses responsabilités familiales, sociales et matérielles.

Mais il vise aussi à favoriser l'insertion sociale du condamné par le caractère formateur du travail effectué en permettant au tribunal d'éviter de prononcer une peine d'emprisonnement de courte durée, dès lors qu'elle ne s'avère pas indispensable, compte tenu de la personnalité du condamné et de la gravité des faits qui lui sont reprochés.

Enfin, le TIG implique la collectivité dans la réinsertion sociale des condamnés et prévient la récidive.



Les TIG, une alternative à la prison

En 2012, 30 000 peines de TIG ont été prononcées et exécutées. En moyenne, la durée du TIG va de 20 à 120 heures, en cas de contravention et de 20 à 210 heures, en cas de délit.

CAP
FINISTÈRE

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 12/12/2013



Dossier de la semaine

Un Pacte de confiance



Vie de la Fédération

Concarneau : une nouvelle énergie



Interview

Centrafrique : d'abord, rétablir la paix



Avec Martin Ziguèle

Pyromanes

Les candidats de droite se rendent-ils compte du mal qu'ils font à leurs villes et à leur département lorsqu'ils dépeignent l'ouest breton comme une région sous-développée, éloignée des centres de décisions et de consommation ? À entendre certains discours on en arrive même à se demander comment il peut encore y avoir des habitants à l'ouest d'une ligne Saint-Brieuc/Vannes.

Être dans l'opposition et vouloir remporter les élections municipales n'autorise pas tout. D'autant que les électeurs savent bien faire la différence entre ceux qui s'agitent et ceux qui agissent. Mais il n'en demeure pas moins que dans un monde globalisé, il n'est pas très malin d'insister systématiquement sur les difficultés que traverse notre région sans évoquer ses atouts, qui sont pourtant nombreux, et que le Pacte d'avenir met en avant.

Le volet agricole



Le volet agricole et agroalimentaire fait l'objet d'un plan d'action particulier. Il constitue un élément primordial du Pacte.

La Bretagne est la première région productrice française en matière agricole. Elle représente, en 2012, 24% de la valeur des productions animales françaises. La Surface Agricole Utile (SAU) occupe 62% du territoire breton, soit neuf points de plus que la moyenne nationale. Elle est consacrée pour 61% à la production d'alimentation animale (herbages, fourrages), 35% à la production de céréales et 3% à la production de légumes frais. Environ 1% de cette SAU a été perdu entre 2000 et 2007 au profit d'usages non agricoles (infrastructures, zones d'activités et habitations).

La Bretagne se positionne en tête de classement pour de nombreuses productions. Elle est la première région en production légumière, avec notamment 86% des surfaces nationales en choux-fleurs, 83% des surfaces en artichauts et 26% de la production de tomates. Elle représente 22% des livraisons de lait, 22% de la production de veaux, 57% du cheptel porcin, 34% de la production de volailles de chair, 42% de la production d'œufs de consommation.

Le potentiel de production de la Bretagne est si important que l'État n'hésite pas à investir et à accompagner les acteurs de la filière agricole.

Le plan agri-agro, inséré au Pacte d'avenir, porte une quadruple ambition. D'abord, investir plus, pour augmenter la compétitivité et la diversification des filières et accélérer la modernisation des entreprises agroalimentaires et des exploitations agricoles. Ensuite, innover toujours, pour monter en gamme, renforcer la valeur ajoutée des produits bretons, orienter les filières vers les « marchés porteurs », accroître la traçabilité et développer la durabilité des productions.

Ces innovations doivent permettre de vendre mieux, pour que les produits bretons trouvent leur place sur tous les marchés aussi bien dans la région, dans le pays mais aussi à l'international. Enfin, former autrement, pour faciliter l'évolution des parcours professionnels tout au long de la vie et accompagner la modernisation des entreprises et des modes de fabrication.

Un Pacte de confiance

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne, rendu public le 5 décembre, constitue une réponse rapide et efficace à la crise que traverse notre région. Conformément aux engagements pris par le chef de l'État, il sera signé en 2013 pour entrer en application dès 2014.

Le calendrier est maintenant le suivant : le mardi 10 décembre le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER), en session extraordinaire, donnera son avis sur ce document.

Le jeudi 12 décembre, dans l'après-midi, le Conseil régional réuni en session en débattrà.

Enfin, le vendredi 13 décembre, le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, le président du Conseil régional, Pierrick Massiot, et le préfet de Région, Patrick Strzoda, le signeront en présence des élus et des acteurs socio-économiques bretons. Les premières mesures pourront entrer en application dès le début de l'année 2014, comme s'y étaient engagés les ministres Guillaume Garot et Stéphane Le Foll.



Élaboré en Bretagne, par les Bretons

« C'est un Pacte qui mise sur notre capacité à faire preuve d'initiatives, à unir nos forces, nos potentialités et nos talents. La large mobilisation de tous les acteurs bretons, pour coécrire ce texte, montre à quel point nous savons dépasser les clivages lorsqu'il s'agit de l'intérêt de la Bretagne », a confirmé la députée Chantal Guittet.

« N'en déplaise aux jusqu'au-boutistes qui le dénonçaient, avant même d'en connaître le contenu, il avance des propositions concrètes et opérationnelles, à la hauteur des attentes des Bretonnes et des Bretons », a insisté le Premier secrétaire fédéral du PS, Marc Coatanéa, au lendemain de sa publication.

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne repose sur trois piliers. Il contient d'abord des mesures d'urgence, en matière d'accompagnement des salariés victimes des plans sociaux et des territoires fragilisés par des restructurations économiques, en particulier dans le Finistère. Ensuite, il intègre le plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne, annoncé par Guillaume Garot le 30 septembre à Quimper (voir encadré).

Enfin, il contient des mesures de soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires, notamment par le renforcement du dialogue social mais aussi par l'accélération de plusieurs grands chantiers de désenclavement de la région.

« Avec ce Pacte d'avenir nous avons répondu aux attentes des professionnels, notamment avec la démarche de simplification administrative et une étape d'expérimentation, avant même l'élaboration du deuxième texte sur la décentralisation, qui verra le jour dans quelques mois », a rappelé Gwenegann Bui.

« Aujourd'hui, c'est à chacun de s'approprier ce Pacte pour le faire vivre, pour le faire réussir. Le gouvernement a rempli sa part du contrat, à chacun de nous de prendre, maintenant, notre part pour la réussite de la Bretagne », a indiqué le député, résumant ainsi l'état d'esprit des socialistes bretons, résolument tournés vers l'avenir.



Pierrick Massiot signera le Pacte vendredi

La signature du Pacte d'avenir constituera une étape importante dans l'histoire de la Bretagne. Cependant, il reviendra à chacun-e, élu-es, syndicalistes et chefs d'entreprises de le faire vivre, afin que notre région surmonte cette période de crises.

Concarneau : une nouvelle énergie

Gaël Le Meur et son équipe sont entrées en campagne pour les élections municipales à Concarneau. Et la conseillère régionale, conseillère municipale d'opposition depuis 2008, n'entend pas, contrairement au maire sortant, mettre son drapeau dans sa poche : c'est une liste de rassemblement, défendant un programme de gauche qu'elle présente aux Concarnoises et aux Concarnois.



Gaël Le Meur à la rencontre des Concarnoises et des Concarnois

Il y a urgence pour la troisième ville du Finistère. « Soit Concarneau est capable de s'appuyer sur une véritable dynamique, économique, sociale et culturelle et la ville peut ambitionner d'être un pôle d'attraction durable avec un rôle majeur au sein de la communauté d'agglomération. Soit on la laisse devenir, petit à petit, une simple destination de passage et l'on programme à terme la mort économique et sociale de la cité. » En effet, le bilan de la municipalité sortante

est inquiétant en matière de finances, de services publics, d'absence de projets ou de respect de la démocratie locale.

Bien décidée à relever le défi, Gaël Le Meur défend un projet qui s'articule autour de quatre engagements. D'abord, dynamiser la vie économique, en fédérant tous les acteurs et, en particulier, en faisant du port un espace mieux partagé.

à revitaliser une démocratie impartiale et participative car « une gestion municipale suppose d'être à l'écoute des besoins de tous nos concitoyens et des mouvements de la vie de la cité », rappelle Gaël Le Meur.

Suivre la campagne de Gaël Le Meur sur <http://concarneauunenouvelleenergie.com/>

Ensuite, activer toutes les solidarités par un réseau social efficace et le lien entre les générations. La liste menée par Gaël Le Meur veut faire de Concarneau une ville où il fait mieux vivre et où le développement durable soit réellement mis en œuvre et ne reste pas qu'un slogan.

Enfin, après le mandat qui s'achève, la liste « Concarneau une nouvelle énergie » s'engage

Interview

Centrafrique : d'abord, rétablir la paix

Avec Martin Ziguele

L'intervention militaire française en Centrafrique est nécessaire pour ramener la sécurité et la paix dans ce pays qui peut basculer dans le chaos, estime Martin Ziguele, ancien premier ministre et président du MLPC.

au sein du Séléka, qui signifie alliance en Sango, la langue nationale centrafricaine. Après plusieurs années de combats, le Séléka a renversé le régime de François Bozizé, au mois de mars 2013, mais il n'a pas été capable de maintenir l'ordre. Il est donc urgent pour la communauté internationale d'intervenir pour éviter des drames et sauver la population, car la situation humanitaire est très critique en Centrafrique.

Cap Finistère : Que représente le MLPC en Centrafrique ?

Martin Ziguele : Le MLPC (Mouvement pour la libération du peuple centrafricain) a été créé en 1979. J'en suis actuellement le président. Nous appartenons, depuis le congrès d'Athènes en 2008, à l'internationale socialiste. Nous sommes partie prenante dans les négociations pour le retour de la paix et de la sécurité en Centrafrique et nous considérons que tout peut être résolu par des négociations démocratiques. À condition que la paix et la sécurité soient assurées.

Cap Finistère : Qu'attendez-vous de l'intervention militaire française ?

Martin Ziguele : Qu'elle contribue avec les forces armées africaines au rétablissement de la sécurité en Centrafrique. Cela prendra le temps qu'il faudra. Pendant un mandat de six mois dans un premier temps. Mais il faudra du temps pour désarmer les milices et mettre en place un État, une administration et organiser des élections démocratiques. Sans cette intervention, on se dirige vers des affrontements communautaires et il faut agir rapidement.

Nous avons des frontières avec le Tchad et le Soudan, et des groupes venant de ces pays peuvent profiter de cette situation chaotique. Pour l'instant, des groupes comme Al Quaida ou Aqmi ne sont pas signalés en Centrafrique, mais il s'agit d'une menace qu'il ne faut pas négliger et par conséquent agir avec sérieux et détermination.



Cap Finistère : Pouvez-vous nous rappeler comment la Centrafrique en est arrivée à cette situation d'anarchie ?

Martin Ziguele : La situation est complexe. Il faut, je pense, remonter au coup d'État militaire de 2003. Le général François Bozizé a pris le pouvoir en renversant le président, Ange-Félix Patassé, dont j'étais le premier ministre, démocratiquement élu en 2001. Il s'est fait réélire en 2005 et 2011, mais ces scrutins truqués ont été boycottés par l'opposition. Très rapidement après le coup d'État, des mouvements de rébellion se sont formés à la frontière soudanaise. Ces mouvements se sont réunis

Agenda

16 décembre
18h30 : Conseil fédéral
au local du PS à Brest.

8 février
Journée fédérale des
secrétaires et trésoriers
de sections.

Cette année Cap Finistère
cessera de paraître
à partir du
vendredi 20 décembre.
Le numéro de la rentrée
paraîtra le 10 janvier 2014.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1029 - Vendredi 13 décembre 2013
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Hommages à Nelson Mandela



La ville de Quimper attribuera au dirigeant sud-africain le nom d'une rue ou d'une place. « Il incarne la fin de l'apartheid, ce scandale du XX^e siècle. Il est la figure même de la réconciliation et du pardon. Il est le symbole du refus du racisme et de la xénophobie. Il est la preuve que la volonté, la ténacité, l'engagement sont au cœur des meilleures réussites humaines », a expliqué Bernard Poignant, le maire de Quimper, à l'annonce de la disparition de l'ancien président sud-africain.

Le collège de Plabennec, inauguré en 2010 par le Conseil général, porte déjà le nom de Nelson Mandela.

Repas de la 4^e circonscription



À l'occasion du repas annuel, les militants et sympathisants socialistes de la 4^e circonscription se sont retrouvés vendredi 29 novembre à Saint-Thégonnec en présence de Yvon Abiven, maire, Jean-Paul Vermot, délégué de circonscription, Jean Luc Fichet et François Marc, sénateurs, Gwenegau Bui, député, et Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction Publique.

Plus de 160 personnes, venues de tous les cantons de la circonscription, ont partagé le repas préparé par *Terroirs en Fête*, association d'agriculteurs du département de la Confédération Paysanne.

Disparition

Nous avons appris avec tristesse la disparition de Jean-Claude Kerdilés, ancien maire de Pleyber-Christ.

Nous adressons, à sa famille et ses proches, nos plus sincères condoléances.

Annonces légales & judiciaires

SELARL MICHEL PETERS
SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
contact.peters@bpmconseils.fr

SCI VIGOUROUX
Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : ZI de la Pointe du Diable
29280 PLOUZANÉ
379 658 081 RCS BREST

L'Assemblée Générale réunie le 18 novembre 2013 a désigné en qualité de nouveau gérant, en remplacement de Monsieur Thierry VIGOUROUX, démissionnaire, à compter du 18 novembre 2013 : Madame Sylvie VIGOUROUX, demeurant à PLOUGONVELIN (29217) 7, Chemin de Mézalé.

Dépôt légal des formalités au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

ANNONCE RECTIFICATIVE À CELLE PARUE LE 6 DÉCEMBRE 2013

Contenant cession par Monsieur Franck LECUYER au profit de Mademoiselle Cyndie LEBLANC du fonds de commerce de crêperie et restauration rapide, exploité à MORLAIX (29600) 26, rue Ange de Guernisac, connu sous le nom de LA CRÊPE ENCHANTÉE.

Il fallait lire

« Suivant acte reçu par Me Marie-Agnès BROUDEUR, le 22 novembre 2013, enregistré au Service des impôts des entreprises de MORLAIX, le 25 novembre 2013, bordereau n°2013/1246 Case n°1.

Pour insertion,
Maître Marie-Agnès BROUDEUR. »

MICHEL ABALAIN
INVESTISSEMENTS
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 129 600 euros
Siège social : rue du Ponant ZA du Vern
29400 LANDIVISIAU
441 812 567 RCS BREST

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} octobre 2013, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} octobre 2013 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Michel ABALAIN demeurant 35, Hent Kergonoen - 29170 FOUESNANT, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 35, Hent Kergonoen - 29170 FOUESNANT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

SELARL XAVIER MOAL
ET ASSOCIÉS
Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

PATROUILLEURS EM
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 3, rue Jean Perrin
29820 GUILERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 décembre 2013 à BREST, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

PATROUILLEURS EM.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Siège social : 3, rue Jean Perrin - 29820 GUILERS.

Objet : La prise de participation par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achats d'actions, de parts sociales, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer ; la gestion d'un portefeuille de titres de participation ; l'animation de ses filiales, toutes opérations de nature mobilière, immobilière ou financière ainsi que toutes prestations de services liées aux activités ci-dessus et notamment la réalisation de toutes prestations de service en matière administrative, comptable, informatique, de gestion ou de commerce.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 50 000 euros (apport en numéraire).

Gérant : Monsieur Dimitri PÉRON demeurant à GUILERS (29820) 135, rue Emile Masson.

Immatriculation : Au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

**SELARL JEAN-MARC BERROU -
PIERRE LE REST**
Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

**QUEST RÉCUPÉRATION
SARL** au capital de 7 800 euros
Siège social : route de Lanvivy
29590 LE FAOU
307 546 614 RCS QUIMPER

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 novembre 2013, les associés ont décidé de modifier l'objet social et l'activité de la société qui devient la prise de participation par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achats d'actions, de parts sociales, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés à objet civil ou commercial, la gestion d'un portefeuille de titres de participations, l'acquisition, la gestion, la réparation, l'entretien, l'administration, la transformation, la prise à bail, la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, et de transformer la société en société civile à compter du même jour.

La durée, la dénomination de la société et son siège social ne sont pas modifiés.

Le capital social reste fixé à la somme de 7 800 euros divisé en 200 parts sociales de 39 euros chacune.

Les associés ont adopté les statuts de la société dans leur ensemble sous sa nouvelle forme de société civile.

Le mandat de gérant de Monsieur Loïc PERVES, d'une durée indéterminée, se poursuit sous la forme de société civile.

Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER.

Pour avis,
La Gérance.

Ce numéro a été imprimé à
4 800 exemplaires